

# Viry-Châtillon : un scandale judiciaire qui ne doit plus se reproduire

***Son combat c'est les populistes et non les racailles et délinquants***



Ce n'est plus du laxisme judiciaire, mais de la complicité. Le jugement rendu dans la nuit du 17 au 18 avril dans l'affaire des policiers brûlés de Viry-Châtillon est un déni de justice. Comment peut-on croire à la justice après une telle mascarade ? Il aura donc fallu six longues semaines à la cour d'assises des mineurs pour juger en appel treize jeunes barbares – ils avaient de 16 à 21 ans au moment des faits – poursuivis pour avoir tenté délibérément d'immoler deux policiers en bombardant leur voiture de cocktails Molotov. Cette sauvage agression s'était déroulée le 8 octobre 2016, en plein jour, à proximité de la cité de la Grande Borne à Viry-Châtillon alors que les policiers assuraient la surveillance d'une caméra de vidéosurveillance détruite à plusieurs reprises au cours des mois précédents.

Pris à partie par une vingtaine d'individus encagoulés, les

policiers coincés dans leur voiture en feu seraient morts brûlés vifs sans l'intervention de renforts. Plus de quatre ans après cette double tentative d'assassinat, les deux fonctionnaires de police, une femme de 39 ans et un agent de sécurité de 28 ans gardent les séquelles tant physiques que psychiques de cette agression inqualifiable qui avait profondément choqué l'opinion par sa cruauté d'un autre âge. En décembre 2019, treize des agresseurs présumés ont été jugés par la cour d'assises des mineurs. À l'issue du procès, huit d'entre eux seront reconnus coupables et condamnés à des peines allant de 10 à 20 ans de réclusion criminelle, tandis que les cinq autres bénéficieront d'un acquittement faute de preuves. Un verdict jugé trop indulgent par les parties civiles qui avait incité le parquet général à faire appel.

### **Déception mêlée de colère**

Le 2 mars dernier s'ouvrait à huis clos devant la cour d'assises des mineurs de Paris le second procès. Après six semaines d'audience et un délibéré qui aura duré quatorze longues heures, la cour va rendre un jugement qualifié « d'incompréhensible » par beaucoup. Seulement cinq des treize individus poursuivis pour tentative de meurtre sur personnes dépositaire de l'autorité publique sont condamnés : trois à dix-huit ans de réclusion, un à huit ans et un à six ans. Les autres sont acquittés. Un jugement plus clément qu'en première instance ! « Nous venons d'assister à un naufrage judiciaire » déclare, abasourdi, Me Thibault de Montbrial, avocat de l'un des policiers. Même déception mêlée de colère de la part du syndicat Unité SGP police partie civile au procès : « Avec les mêmes preuves on se retrouve avec moins de coupables et des peines moins lourdes qu'en première instance » s'interroge Grégory Joron, son secrétaire général.

Doit-on s'étonner d'un tel verdict ? D'une telle indulgence à l'égard de délinquants qui ne respectent pas plus nos institutions que nos lois, et qui n'ont que mépris pour ceux qui représentent l'autorité dans notre pays comme ils n'ont

cessé de le montrer par leur attitude tout au long du procès, ainsi qu'ils l'ont manifesté encore par une bagarre générale dans le box lors de l'énoncé du verdict par la présidente. Bagarre qui a gagné la salle de la cour d'assises occupée par les familles des accusés. Une situation proprement incroyable, absolument inédite en France, qui a nécessité l'intervention d'une trentaine de policiers et de gendarmes pour ramener l'ordre et le calme après l'évacuation du public.

Doit-on s'étonner d'un tel verdict lorsque les peines requises en appel sont moins sévères que celles demandées en première instance ? Pire, lorsqu'un des deux avocats généraux, dont le rôle, dans les procès d'assises, est précisément de porter l'accusation au nom de la société qu'il représente et, à ce titre, doit demander que la loi de la République soit appliquée, conclut ses réquisitions en déclarant que les accusés avaient, à ses yeux, « de l'empathie » et qu'ils constituaient « une richesse pour le pays ». On croit rêver ! Comment un magistrat peut-il prononcer de telles paroles en présence des policiers victimes de ces barbares dont l'intention était bien de « tuer du flic » ? Peut-on envoyer un signal d'encouragement plus clair aux racailles qui chaque nuit s'en prennent aux forces de l'ordre avec des mortiers d'artifice ?

### **L'exemple vient de haut**

Notre Justice marche sur la tête avec des juges de cet acabit qui manifestent plus de compassion pour un criminel que pour un policier gravement blessé lors d'une intervention. Il est vrai que l'exemple vient de haut puisque le garde des Sceaux se définissait lors d'une récente interview à BFM TV comme « le ministre des prisonniers ». Autant dire que le sort des victimes n'est plus la priorité pour l'ancien ténor du barreau. On se souvient d'ailleurs que pour sa première visite ministérielle, Éric Dupond-Moretti s'était rendu au centre pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne) où, dans les coursives, il avait été acclamé par les détenus. C'est tout dire !

Une réforme de la Justice s'impose dans notre pays. La Justice que nous avons connue doit évoluer pour répondre aux nouvelles formes d'une délinquance de plus en plus violente qui concerne des mineurs de plus en plus jeunes. La réalité des phénomènes de bandes doit être prise en compte. Dans le cas de l'odieuse agression de Viry-Châtillon, la cour d'assises des mineurs a dû prononcer des acquittements faute de preuves suffisantes. Pourquoi vouloir tenter d'individualiser les peines alors qu'il y a une responsabilité collective du groupe d'assaillants ? Tous les prévenus auraient dû être condamnés pour tentatives de meurtre sur les policiers. La notion de responsabilité collective criminelle devrait s'appliquer, comme le soutient d'ailleurs l'ancien avocat général Philippe Bilger.

Dans des sociétés fermées comme le sont les zones de non-droit s'applique la loi de l'omerta. Les habitants de ces cités sont l'objet de menaces, de pressions, voire d'agressions. Pour mener leur enquête, les policiers ne peuvent espérer obtenir des renseignements de la population. À Viry-Châtillon ils ont rencontré pas moins de mille personnes sans recueillir le moindre renseignement. C'est essentiellement par les écoutes téléphoniques et les réseaux sociaux qu'ils ont pu confondre quelques-unes de ces racailles. Il est grand temps de relire Jean de La Fontaine et d'appliquer la sentence : « Si ce n'est toi c'est donc ton frère... c'est donc quelqu'un des tiens » (Le loup et l'agneau).

**Alain MARSAUGUY**